

# Dix ans d'améliorations foncières dans le canton du Jura

Autor(en): **Simonin, Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **117 (1991)**

Heft 24

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-77684>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Dix ans d'améliorations foncières dans le canton du Jura

## 1. Introduction

Le canton du Jura a obtenu sa souveraineté le 1<sup>er</sup> janvier 1979. Géographiquement, il fait partie de la chaîne jurassienne et a une superficie de 837 km<sup>2</sup>.

Dans cet article, nous décrivons l'énorme effort de rattrapage consenti

PAR PIERRE SIMONIN,  
DELÉMONT

par ce canton dans le domaine des améliorations foncières pendant les

années 1980, surtout en ce qui concerne les remaniements parcellaires et les constructions rurales. Nous pensons tout particulièrement aux remaniements entrepris en relation avec la construction de la Transjurane (N16). L'économie jurassienne est caractérisée par la prépondérance du secteur secondaire qui occupe le 50,1% des personnes actives. Le Jura se situe au 6<sup>e</sup> rang des cantons fortement industrialisés derrière Glaris, Schaffhouse, Soleure, Argovie et Thurgovie, au même niveau que Bâle-Campagne et devant Neuchâtel, la moyenne suisse étant de 38,9%.

En ce qui concerne le secteur primaire, avec 11,8% des personnes occupées à plein temps, le Jura est à égalité avec

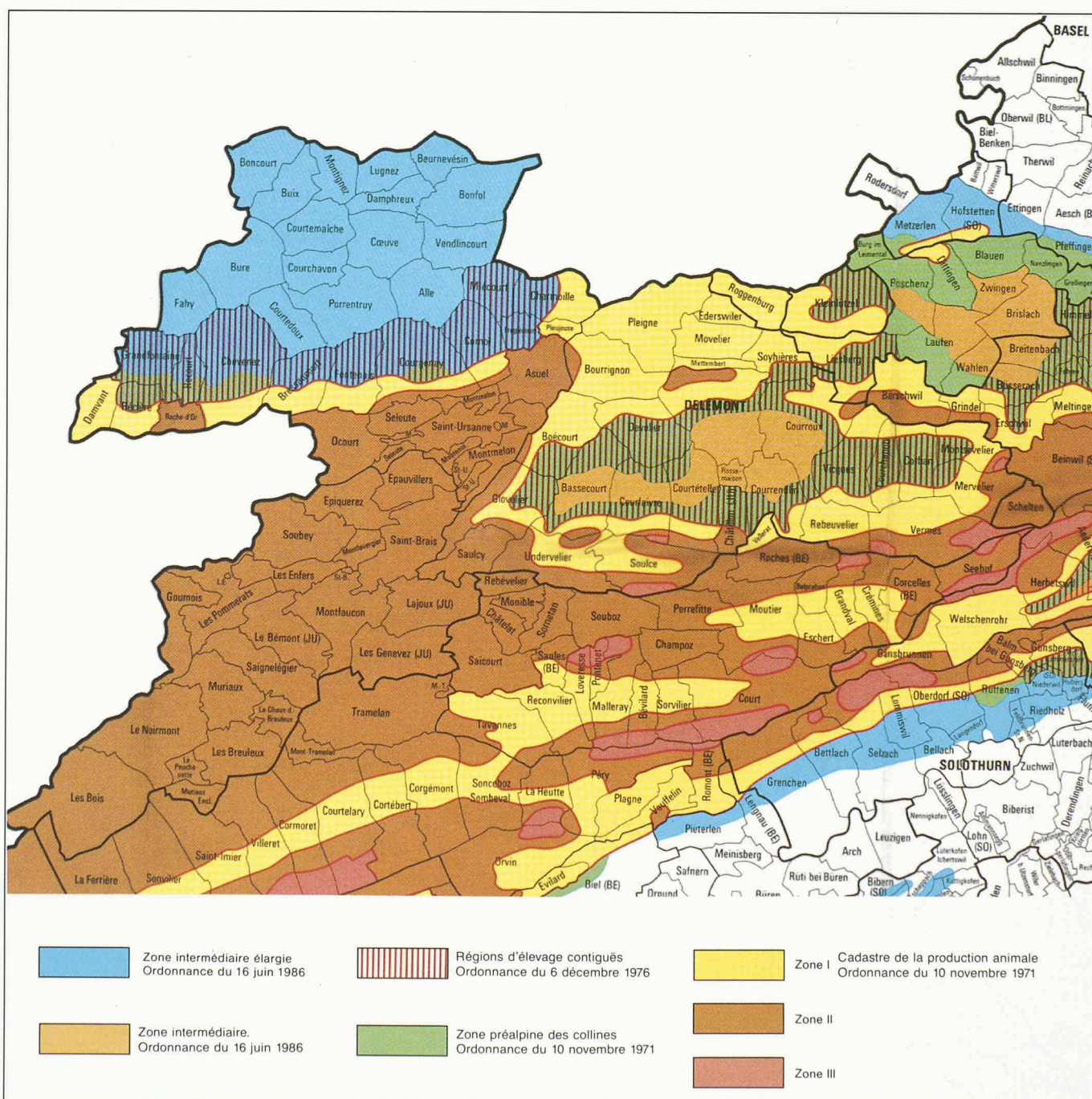


Fig. 1. - Canton du Jura: répartition des zones selon la politique agricole fédérale. (Reproduit de « Limites des zones en Suisse », OFAG, 1988.)



Thurgovie et au 4<sup>e</sup> rang des cantons suisses derrière Appenzell RI, Fribourg et Obwald, la moyenne suisse étant de 6,3%.

Sur la base des recensements de 1985, le Jura compte 1870 exploitations agricoles dont 1360 à plein temps. Ces dernières couvrent une superficie de 30 ha chacune en moyenne et occupent 2800 personnes en tout. La moitié des exploitations sont situées en zone de montagne (fig. 1). L'agriculture jurassienne exploite près des deux tiers du territoire cantonal soit 35000 ha de prés et champs et 15000 ha de pâturages. Les surfaces d'assolement (SDA) attribuées au canton du Jura sont de 14800 ha. Sa surface agricole utile place le Jura au 10<sup>e</sup> rang des cantons suisses, dans un groupe qui comprend Neuchâtel, Soleure et Schwytz. Il occupe le 1<sup>er</sup> rang quant à la surface moyenne des exploitations. Dans les régions basses, la propriété foncière est morcelée et dispersée. La moitié des surfaces exploitées sont prises à bail. Les propriétaires exploitants représentent à peu près le 10% des propriétaires fonciers.

Le produit brut de l'agriculture jurassienne est estimé à 235 millions de francs, dont 170 millions proviennent

de la production animale et 55 millions de la production végétale. La dette de l'agriculture jurassienne est de l'ordre de 225 millions de francs représentant une charge annuelle d'intérêts de 13,5 millions de francs. La production agricole permet de couvrir les besoins alimentaires d'une population de 100 000 personnes. Avec ses 65 000 habitants, le Jura est donc excédentaire en céréales panifiables, il produit le double de ses besoins en lait et le triple de sa consommation de bœuf. Il est en revanche déficitaire en viande de porc dont il ne produit que les trois quarts de sa consommation (en 1990, le cheptel porcin était d'une importance identique à celle qu'il avait au début du siècle).

## 2. Les améliorations foncières dans le Jura avant 1979

Les travaux réalisés jusqu'en 1979 ont porté principalement sur des remaniements parcellaires, des constructions rurales et l'alimentation en eau.

### Remaniements parcellaires

Le premier remaniement parcellaire du Jura a été entrepris sur une partie

du ban de Chevenez en 1918. Jusqu'en 1979, 17 communes, soit 6600 ha, ont été remaniées totalement ou partiellement, à savoir 9 communes aux Franches-Montagnes, 5 en Ajoie (y compris les 4 communes de la place d'armes de Bure) et 3 dans la vallée de Delémont. Le Syndicat d'améliorations foncières de Courtedoux a été constitué en 1974.

### Constructions agricoles

Cent cinquante projets ont bénéficié de subventions avant 1979, dont une vingtaine de colonies réalisées conjointement aux remaniements parcellaires.

### Alimentation en eau

Septante projets d'adduction d'eau ont été subventionnés. Les travaux les plus importants ont été entrepris par trois syndicats de communes qui ont bénéficié d'une participation des améliorations foncières en plus d'autres subventions. Ce sont :

- le Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable (SEF) alimentant 14 communes ; les travaux ont été réalisés dans une première étape de 1938 à 1940 et une étape complémentaire de 1969 à 1971 ;

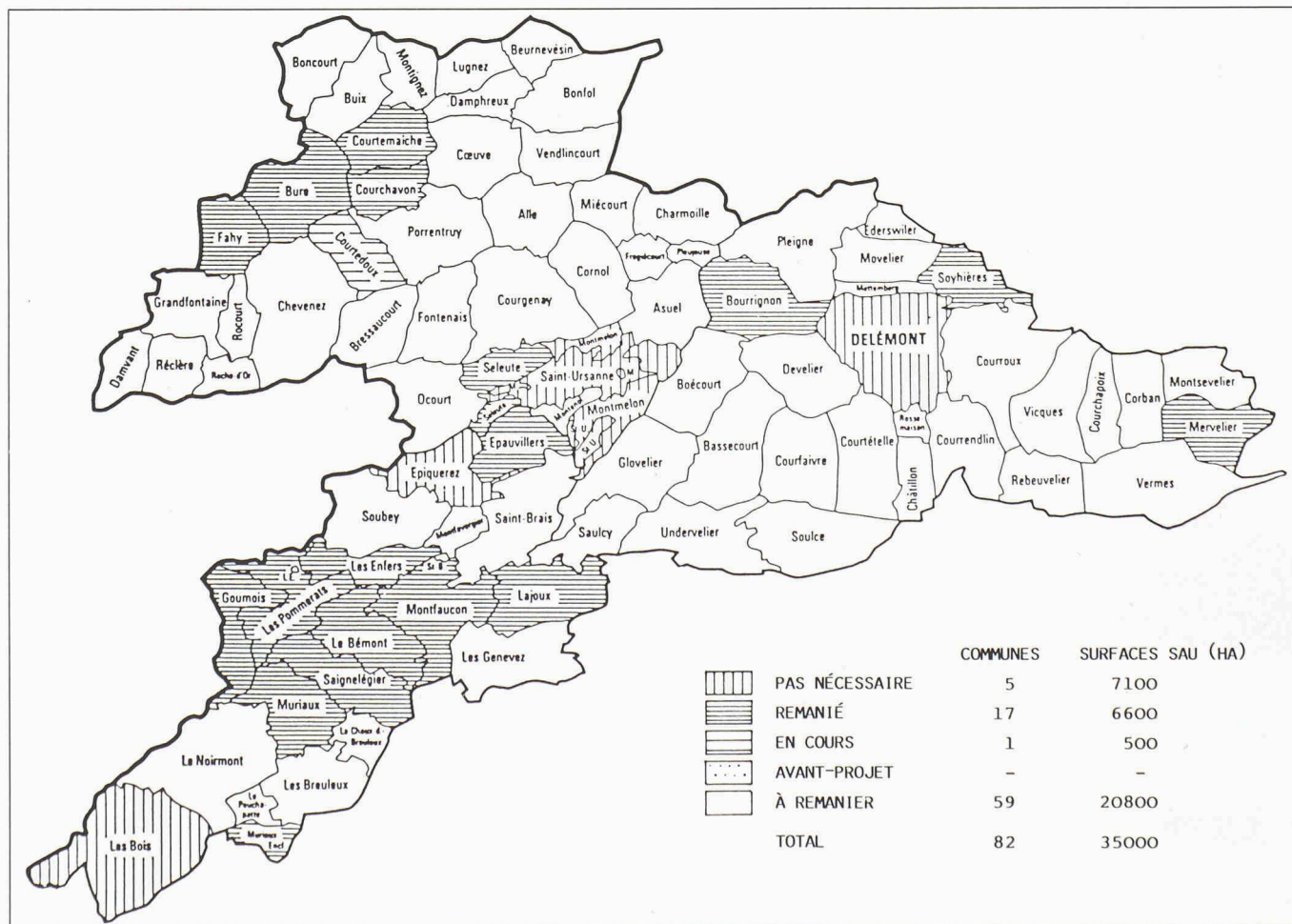


Fig. 2. - Canton du Jura : situation des remaniements parcellaires en 1979.



- le Syndicat pour l'alimentation en eau des communes de la Haute-Ajoie (SEHA) alimentant 8 communes; les travaux ont été réalisés de 1948 à 1954;
- le Syndicat pour l'alimentation en eau des communes du Clos du Doubs (SEC) comptant 4 communes; les travaux ont été exécutés de 1962 à 1967.

#### Divers

Des travaux de moindre importance ont porté sur les accès à des fermes, quelques drainages et des aménagements de pâturages.

### 3. Situation en 1979

Au moment de sa constitution en canton souverain, le Jura accusait un retard considérable dans le domaine des remaniements parcellaires et des constructions rurales (fig. 2). On indiquait alors que les districts de Delémont et de Porrentruy étaient les plus morcelés au nord des Alpes avec en moyenne 15 parcelles par exploitation (fig. 3). Des 82 communes du canton, 17 avaient été remaniées et une était en cours de remaniement. Comme dans 5 communes le remaniement

parcellaire était superflu, il restait donc à exécuter les remaniements de 59 communes représentant une surface agricole utile de 20 800 ha.

En ce qui concerne les constructions rurales, les bâtiments d'un millier d'exploitations attendaient d'être assainis, rénovés ou reconstruits.

Dans le domaine de l'alimentation en eau, la situation s'avère plus favorable. Enfin, dans les communes où le remaniement parcellaire n'est pas nécessaire, la desserte agricole et les accès de fermes doivent être complétés pour une surface de 7 000 ha.

### 4. Organisation des améliorations foncières dans le canton du Jura

Dans le canton du Jura, la gestion du dossier « améliorations foncières » est confiée au service de l'agriculture, appelé Service de l'économie rurale. Ce service est rattaché au Département de l'économie publique.

Ledit service est appelé à collaborer avec plusieurs services du Département de l'environnement et de l'équipement, soit le Service de l'aménagement du territoire (plan directeur cantonal, aménagements locaux, chemins

pédestres), le Géomètre cantonal (cadastre, nouvelles mensurations en liaison avec les remaniements parcellaires), l'Office des eaux et de la protection de la nature (étude d'impact sur l'environnement, protection de la nature, protection des eaux), le Service des forêts et le Service des ponts et chaussées (routes cantonales, route nationale N16).

Les projets sont élaborés par des bureaux privés de génie rural et de géomètres (remaniements parcellaires, chemins, drainages), de génie civil (adduction d'eau, ponts, chemins), d'architecture (constructions rurales) et d'agronomie (aménagements de pâturages).

Le montant annuel des subventions cantonales et fédérales à disposition pour l'ensemble des améliorations foncières est actuellement de 4 millions et de 4,2 millions de francs respectivement.

### 5. Bilan d'une décennie d'activité

Dès le départ, l'amélioration des structures foncières a été un des objectifs prioritaires de la politique agricole du nouveau canton qui a fait un gros effort de rattrapage.



Fig. 3. - Commune de Bux: extrait du cadastre.



**Remaniements parcellaires**

Depuis 1979, vingt syndicats de remaniements parcellaires ont été constitués portant sur 22 communes et une surface agricole utile de 9000 ha environ. La figure 4 représente la situation à début 1991.

Actuellement, 5500 ha de surface agricole utile sont en remaniement et 2600 ha sont compris dans des avant-projets. 150 km de chemins, principalement en dur, ont été construits depuis 1979. L'investissement total pour les remaniements parcellaires en cours est d'environ 80 millions de francs. De 1979 à 1991, le canton et la Confédération ont alloué respectivement 12 millions et 15 millions de francs pour des remaniements, tandis que la surface agricole utile restant à remanier passait de 20800 ha à 10300 ha durant la même période.

L'essentiel des surfaces à remanier est situé dans les régions basses du Jura, dans les districts de Porrentruy et de Delémont. Près de 90% des propriétaires détiennent la moitié des surfaces sans être eux-mêmes des exploitants. On s'efforce de réaliser chaque projet dans un délai de cinq à sept ans. Pratiquement et compte tenu des dispositions en vigueur, la procédure est la suivante :

- après étude approfondie du territoire concerné et préalablement à la constitution d'un syndicat, un avant-projet est élaboré ;
- les villages et les zones à bâtir sont en principe exclus du périmètre du remaniement ; en fonction des conditions locales, des secteurs forestiers peuvent être inclus dans le périmètre ;
- le syndicat peut être constitué sur la base de la majorité des propriétaires ou de la majorité des surfaces ;
- l'ingénieur d'un projet de remaniement doit être porteur du brevet fédéral d'ingénieur-géomètre ;
- le projet général des travaux collectifs fait l'objet d'une concertation avec les services intéressés (Service de l'aménagement du territoire, Service des forêts, Service des ponts et chaussées et Office des eaux et de la protection de la nature) ;
- l'estimation des terres est basée sur l'étude pédologique de la Station de recherches agronomiques de Zurich-Reckenholz ;
- la densité des chemins varie entre 35 et 50 m/ha dont 60% environ sont des chemins en dur (depuis quelques années, on construit aussi des chemins avec bandes de roulement stabilisées) (fig. 5 et 6) ;

- après achèvement des travaux, les ouvrages collectifs deviennent obligatoirement et gratuitement la propriété des communes.

**Constructions agricoles**

Cent vingt-huit projets de constructions agricoles portant sur un investissement de 40,3 millions de francs ont été réalisés (fig. 7). Sur ce total, 28 millions ont fait l'objet de subventions dont 5,9 millions provenant du canton et 8,5 millions de la Confédération. Les constructions agricoles ont porté sur 57 rationalisations de bâtiments (tabl. 1), 22 assainissements d'étables et 49 entreprises diverses dont une colonie et une fromagerie.

**Alimentation en eau**

Vingt-trois projets d'adduction d'eau, dans 19 communes, ont bénéficié de subventions, à savoir 1,5 million de francs de subventions cantonales et 2,3 millions de subventions fédérales pour un investissement total de 7,3 millions de francs.

Un syndicat intercantonal d'alimentation en eau Berne-Jura « La Chaivre » a été constitué dont le périmètre touche les communes jurassiennes d'Undervelier et de Soulce. Les travaux ont été réalisés de 1983 à 1985.

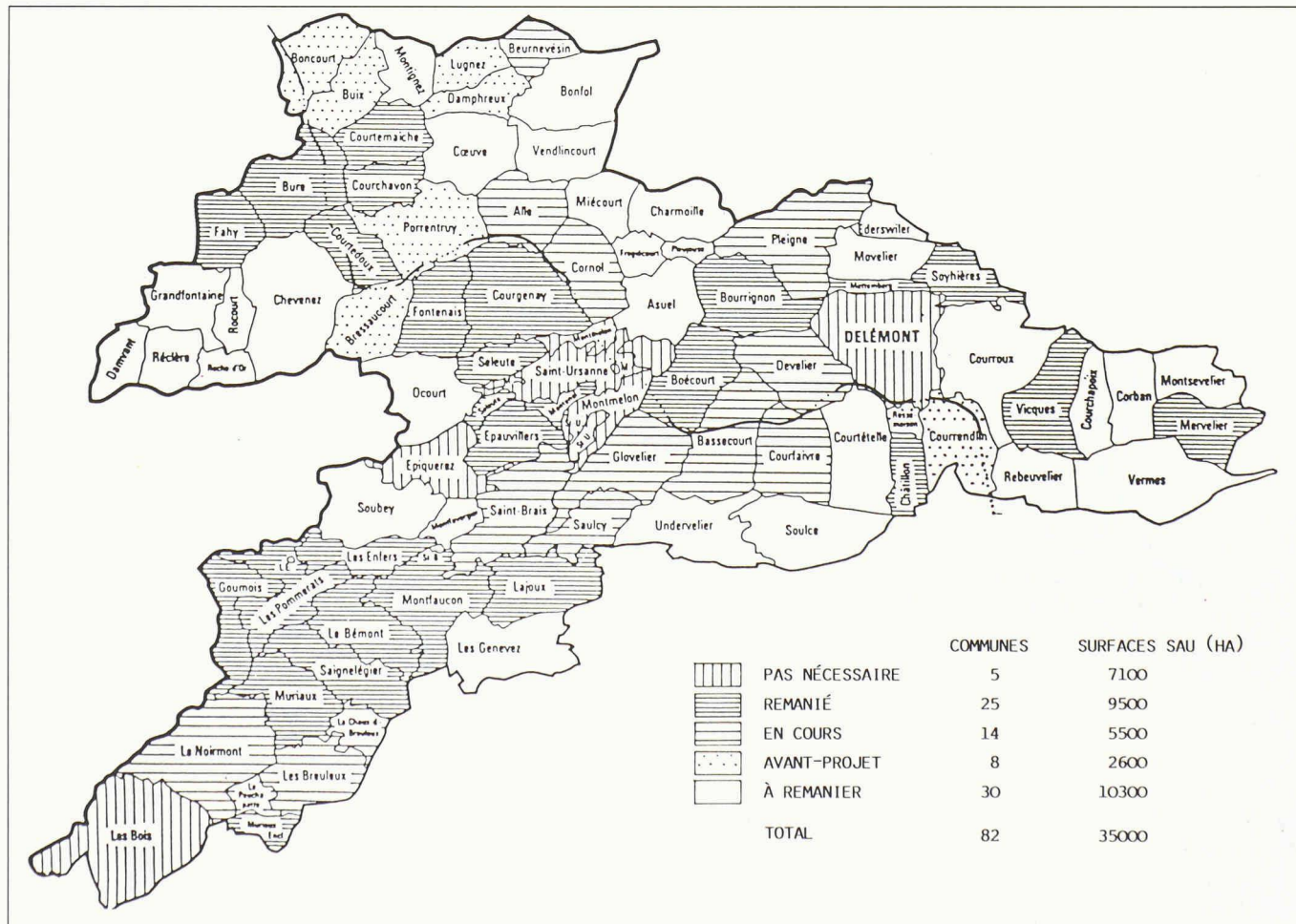


Fig. 4. - Canton du Jura : situation des remaniements parcellaires en 1991.





Fig. 5. - Remaniement parcellaire de Bassecourt: chemin en pente de 7 à 8% avec bande de roulement, construit en 1989 (photo 1991).

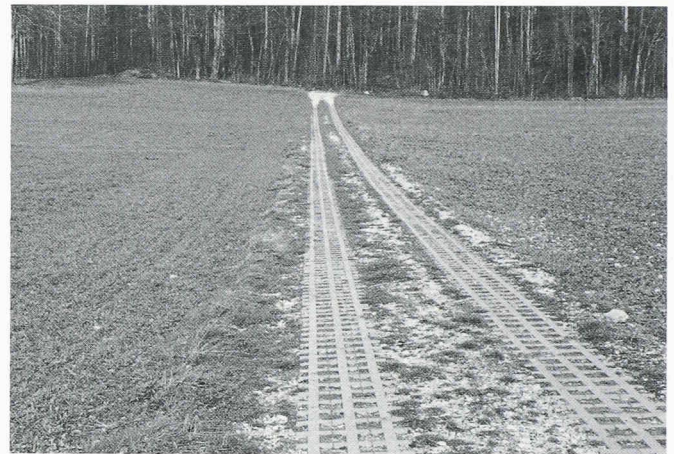


Fig. 6. - Remaniement parcellaire de Châtillon: chemin en pente de 15% avec bande de roulement, construit en 1986 (photo 1991).

En 1987-1988, le SEF a installé un nouveau système de télécommande subventionné par les améliorations foncières.

#### Chemins

En dehors des remaniements parcellaires, il s'agit essentiellement de chemins d'accès à des fermes. Les chemins sont construits en une largeur de 2,6 à 3 m avec un revêtement en dur. Vingt-cinq projets ont été réalisés dans 26 communes ce qui représente la construction de 38 km de chemins et un investissement total de 7 millions de francs. Le taux de subventionnement cantonal et fédéral total varie entre 60 et 80%.

Cinq syndicats de chemins ont été constitués à savoir: «Les Bois», «Wüstmatte-Ramboden» à Vermes, «Monterri» à Cornol/Courgenay, «Montmelon» et «Prés de Joux/Montois» à Undervelier.

Deux syndicats sont en phase d'avant-projet, soit le Syndicat de chemins de la 2<sup>e</sup> section Saint-Brais et un syndicat intercantonal Berne-Jura qui concerne les communes d'Undervelier et de Soulce.

#### Divers

Cette même période a en outre vu la réalisation de projets plus modestes tels que drainages, alimentation en électricité, aménagements de pâturages.

### 6. Les remaniements parcellaires liés à la Transjurane (N16)

Le 7 mars 1982, le peuple jurassien s'est prononcé à une majorité de plus de deux contre un en faveur du projet de route nationale. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1984, la Transjurane (N16) est incluse dans le réseau des routes nationales. Sur territoire suisse, elle reliera Boncourt à Bienne en passant par Porrentruy, Delémont et Tavannes.

Dans le canton du Jura, pour des raisons politiques, économiques et techniques, le tracé de la N16 emprunte les régions basses du canton: Boncourt: 400 m, Porrentruy: 450 m, Saint-

TABLEAU 1. - Constructions rurales réalisées avec l'aide des pouvoirs publics entre 1979 et 1989. - Types de projets: a = rationalisation de bâtiments; b = assainissements d'étables; c = divers: fumières et fosses à purin, colonie, fromagerie.

Lieu	Projets approuvés				Travaux exécutés ou en cours	
	Entreprises		Devis		Subventions	
	Type	Nombre	Total (Fr. 1000.-)	Admis à la subvention (Fr. 1000.-)	JU (Fr. 1000.-)	CH (Fr. 1000.-)
Delémont	a	6	2794	1458	284	403
	b	11	3074	2227	434	606
	c	10	569	537	95	151
	Total	27	6437	4222	813	1160
Porrentruy	a	7	3085	2358	455	725
	b	1	320	286	60	100
	c	10	1647	1254	322	373
	Total	18	5052	3898	837	1198
Fr.-Mont.	a	44	20636	15273	3262	5020
	b	10	3867	2310	461	590
	c	29	4342	2277	541	547
	Total	83	28845	19860	4264	6157
Total	a	57	26515	19089	4001	6148
	b	22	7261	4823	955	1296
	c	49	6558	4068	958	1071
Total constructions		128	40334	27980	5914	8515



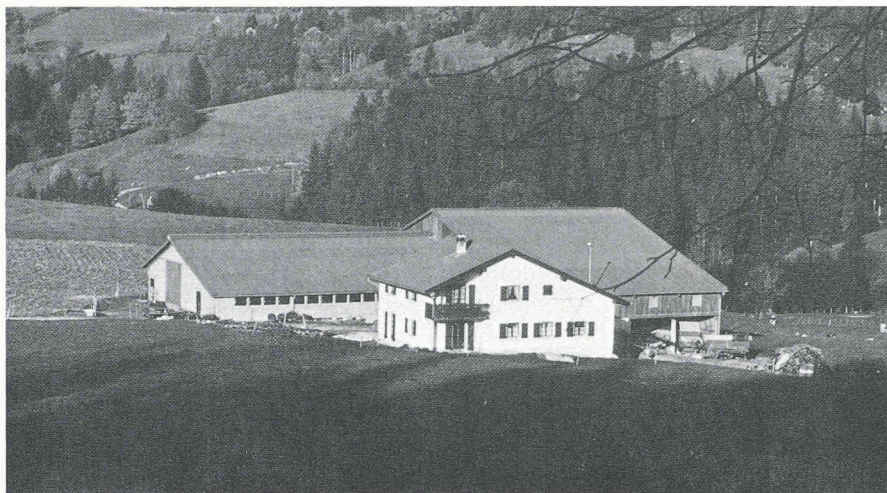


Fig. 7. – Bâtiments après rationalisation sur la commune de Gourmois.

Ursanne: 520 m, Glovelier: 510 m, Delémont: 420 m. Malgré le nombre élevé de kilomètres en tunnels, galeries et viaducs, soit 19 km sur 50 km, la N16 traverse des zones agricoles sur 28 km, ce qui représente une emprise définitive de 120 ha dont une forte proportion de surfaces d'assolement (SDA).

Dès le début des études et du point de vue agricole, les remaniements parcellaires ont été considérés comme la contrepartie du projet de route nationale. C'est pourquoi, les autorités cantonales ont d'emblée soutenu la constitution de syndicats de remaniements parcellaires portant sur l'ensemble des communes touchées par la nouvelle route.

Sur mandat du canton, des avant-projets de remaniements ont été établis pour les 8 communes touchées par la première étape de construction entre Porrentruy-Est et Delémont-Ouest, soit: Alle, Courgenay, Cornol, Boécourt, Glovelier, Bassecourt, Courfaivre et Develier. Quelques chiffres

montrent l'importance de ces travaux: 5000 ha en périmètre, 200 exploitations touchées, 10 000 parcelles cadastrales, 1700 propriétaires concernés, un devis total de 60 millions de francs.

A l'exception de Cornol, des syndicats se sont constitués volontairement dans toutes les communes. Le gouvernement a ordonné le remaniement du territoire de Cornol. Les travaux sont en cours et sont coordonnés avec le chantier de la Transjurane (tabl. 2). Tous les syndicats bénéficient des subventions ordinaires d'améliorations foncières et d'une participation financière des routes nationales en fonction de l'influence du tracé.

Les frais sont devisés en moyenne à 12 000 francs/ha. Après déduction des contributions publiques (subventions fédérales de 38 à 42%, subventions cantonales 38%, subventions communales 7,5%, participation N16) les frais à charge des propriétaires se situent autour de 15 à 20 cts par m<sup>2</sup>.

Les surfaces nécessaires à la route ont toutes été acquises de gré à gré, suite à

des appels d'offres du Service cantonal des ponts et chaussées dans les périmètres de remaniements.

Les remaniements parcellaires intégraux des communes touchées par les prochaines étapes de construction de la Transjurane seront entrepris selon le même schéma. Il s'agit de 6, éventuellement de 8 communes avec un périmètre total de 2000 ha, éventuellement de 3500 ha de surface agricole utile. Des remaniements partiels seront entrepris à Bure, Courtedoux et Delémont.

### 7. Besoins en améliorations foncières dans le canton du Jura pour les deux prochaines décennies – perspectives

En 1986, le Service fédéral des améliorations foncières a lancé une enquête auprès des cantons sur les besoins en améliorations foncières en Suisse. Pour le Service de l'économie rurale, ce fut l'occasion de faire le point de la situation dans le canton du Jura et de dégager l'évolution probable des activités pour les deux prochaines décennies. Pour les différents genres d'améliorations foncières, la situation actualisée en 1991 se présente comme suit:

#### Remaniements parcellaires

Quatorze communes sont actuellement en chantier de remaniement pour une surface agricole utile de 5500 ha. Des études d'avant-projet sont en cours sur 8 communes concernant une surface agricole utile de 2600 ha. Pour 30 communes, soit une surface agricole utile de 10 300 ha, tout reste à faire (premier remaniement).

On peut estimer le devis des travaux restant à réaliser à environ 300 millions de francs. L'objectif est de terminer les remaniements dans le Jura dans les

TABLEAU 2. – Programme de réalisation des remaniements parcellaires intégraux liés à la Transjurane, entre Porrentruy et Delémont.

	Constitution du syndicat	Approbation du projet général par la Confédération	Projet de nouvelle répartition	Entrée en possession du nouvel état	Décompte final Répartition des frais Dissolution
<b>District de Porrentruy</b>					
Alle	11.6.1985	23.1.1987	fin 1990	automne 1991	1993-1994
Courgenay	27.2.1985	28.1.1987	1989	automne 1990	1992-1993
Cornol	16.6.1987	14.9.1990	fin 1992	automne 1993	1995-1996
<b>District de Delémont</b>					
Boécourt	2. 5.1985	9. 9.1987	1990	automne 1990	1992-1993
Glovelier	18. 3.1985	19.10.1987	1990	automne 1991	1993-1994
Bassecourt	13. 6.1985	27. 6.1988	fin 1991	automne 1992	1994-1995
Courfaivre	19.10.1987	27. 9.1990	1992	automne 1993	1995-1996
Develier	25. 6.1985	19.10.1987	fin 1991	automne 1992	1994-1995



quinze à vingt années à venir. Il s'agit d'un objectif prioritaire dans le domaine des améliorations de structure.

#### Constructions rurales

La deuxième priorité est la mise à jour des constructions rurales. On peut estimer que 700 bâtiments exploités à plein temps nécessiteront un assainissement ou une rationalisation pouvant être mis au bénéfice de subventions d'améliorations foncières cantonales et fédérales. La majorité de ces bâtiments sont situés en région de montagne. Les investissements sont en moyenne de 500 000 francs par cas, avec une contribution publique cantonale et fédérale de 200 000 francs. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les améliorations foncières, les fosses à purin sont subventionnées en plaine comme en montagne par le canton, mais uniquement en montagne par la Confédération. Les besoins sont énormes.

#### Eau

Les réseaux et systèmes d'alimentation en eau de plusieurs villages et de fermes isolées situées en zone de montagne devront être mis à jour ces prochaines années. La géologie du Jura étant karstique, on est souvent confronté à des problèmes de qualité. Il est difficile de chiffrer l'ampleur des travaux et des subventions devront peut-être être envisagées pour ce genre de travail.

#### Chemins

En dehors des remaniements parcellaires, une centaine de kilomètres de chemins d'accès de fermes sur l'ensemble du canton doivent encore être aménagés en dur, ce qui représente un investissement de 30 à 40 millions de francs. Dans l'avenir, une attention plus grande devra être accordée aux problèmes d'entretien.

#### Autres projets

D'autres projets de moindre importance (alimentation en électricité, drainages, aménagements de pâturages) verront le jour au fur et à mesure des demandes et en fonction des possibilités budgétaires.

On peut en outre relever les problèmes suivants, parfois contradictoires, qui préoccupent particulièrement les responsables des améliorations foncières ces prochaines années dans le canton du Jura.

#### Avenir de l'agriculture en Suisse

Le développement des améliorations foncières est étroitement lié à la politi-

que agricole. Les négociations du GATT ont fait souffler un vent d'incertitude dans les campagnes jurassiennes aussi. Il n'est pas rare de voir de jeunes agriculteurs, exploitant des domaines de 20 à 30 ha, se poser les questions suivantes : est-ce que cela vaut la peine de continuer l'exploitation, est-ce que ça vaut la peine d'investir, quel avenir nous attend ?

#### Conservation de l'aire agricole

Pendant que la Suisse perd 1 m<sup>2</sup> de surface agricole par seconde, le canton du Jura n'en perd «que» 1 m<sup>2</sup> par minute. Cela est dû au fait que pendant ces trente dernières années, le Jura a connu un développement économique modéré, freiné par des voies de communication dépassées. Cependant, avec la réalisation de la Transjurane, on est en droit de craindre un développement économique et touristique anarchique et des emprises considérables sur l'aire agricole, notamment sur des surfaces ayant fait l'objet de remaniements parcellaires. La lutte sera dure mais la profession s'opposera farouchement à des modèles du type «Oensingen» ou «Plaine de Magadino».

#### Etudes d'impact sur l'environnement

Conformément à l'Ordonnance relative à l'étude de l'impact sur l'environnement, les remaniements parcellaires de plus de 400 ha doivent faire l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement. Deux cas concrets ont été expérimentés récemment. Il s'agit des projets généraux des remaniements parcellaires de Cornol et de Courfaivre. Même si les procédures sont rallongées et les devis revus à la hausse (notamment à cause des études et des mesures en faveur de la protection de la nature), on peut déjà conclure que la coordination et la qualité des projets s'en trouvent améliorées et que ces derniers sont mieux acceptés par l'opinion publique et par les associations de protection de la nature. Cependant, les agriculteurs et les propriétaires fonciers comprennent difficilement les nouvelles exigences et n'acceptent pas volontiers de payer pour des mesures et réalisations d'utilité publique (compensation écologique, réseau de biotopes, revitalisation de cours d'eau, etc.).

#### Problèmes budgétaires

Les récentes négociations à propos du budget fédéral 1991 ont montré que les moyens financiers que la Confédération mettra à disposition des cantons ces prochaines années ne sont pas illimités. Cela impliquera probablement

pour le canton du Jura un étalement plus important des travaux. Comme dit le proverbe : les premiers servis sont les mieux servis.

#### Contraintes fédérales dans la conception des projets de remaniements parcellaires

Deux exigences récentes de la Confédération viennent compliquer singulièrement la réalisation de nouveaux remaniements parcellaires : la diminution de la proportion de chemins en dur (béton) et le non-subventionnement de nouveaux drainages systématiques. Comme les communes devant encore être remaniées sont situées dans les régions basses du Jura, donc très concernées par les SDA, des discussions animées s'annoncent.

### 8. Conclusion

Les responsables des améliorations foncières dans le canton du Jura peuvent tirer un bilan réjouissant d'une première décennie d'activité. Le train est en marche mais un grand travail reste à faire. Le rythme doit être maintenu pour atteindre les principaux objectifs dans les quinze à vingt années à venir.

Les années 80 ont constitué une période charnière pour les améliorations foncières et il a fallu continuellement s'adapter aux nouvelles exigences (Guide et Recommandation 1983 sur la protection de la nature et du paysage lors d'améliorations foncières, révision de la loi fédérale sur la protection de la nature, entrée en vigueur de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnées pédestres, ordonnance fédérale relative à l'étude de l'impact sur l'environnement, loi fédérale sur l'aménagement du territoire, loi fédérale sur la protection des animaux). Cet effort, intellectuel et pratique, qui devra être poursuivi (conception directrice en travail), est une condition *sine qua non* de la continuation de nos activités. Nous souhaitons que tous les partenaires concernés jouent toujours le jeu avec enthousiasme et intelligence... pour le bien de l'agriculture jurassienne au sens large.

Adresse de l'auteur :

Pierre Simonin  
Ingénieur en génie rural EPFZ  
Service de l'économie rurale  
2800 Delémont